



L'an deux mil vingt et un, le huit juin à quinze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DELORD, Maire.

Présents : JEAN PIERRE DELORD, MICHEL TRICOIRE, PHILIPPE LESGOURGUES, YVES ROULLAUD, SIGRID BENARD, THIERRY RUTKOWSKI, TINA FREUND, JULIE LAFONT

Absents et excusés : CYRILLE CASTILLO, CLAUDINE DEMARCY, JEAN PHILIPPE CHANVIN

Séance ouverte à 15h05

1. Délibération : Fixation du tarif des salles du château :

Une délibération antérieure concernait la halle. Le Conseil municipal propose pour la location des salles du château de se caler sur les tarifs retenus pour la halle.

Associations : Il est entendu de bien différencier les tarifs entre associations du village et associations ou autres organismes extérieurs.

La cuisine : La cuisine n'est pas conçue en vue d'une activité professionnelle.

Plusieurs formules sont possibles

La cuisine peut être louée indépendamment (cuisine non professionnelle). Le montant, dans ce cas, est à considérer indépendamment des tarifs du château.

Pour un mariage par exemple un traiteur peut utiliser la cuisine pour ses préparations (réchauffer, mise en plats...)

Château (pour 48 heures) :

Les tarifs retenus sont les suivants, en précisant qu'ils s'entendent en tenant compte de l'état actuel des locaux (défaut d'isolation acoustique et thermique) :

Salle du RD Chaussé et salle du 3eme étage :

- pour les particuliers et associations de Bugarach	Gratuit
-Particuliers extérieurs,	50 euros
-Associations de Bugarach avec activité payante :	50 euros,
-Association extérieure :	100 euros.

Salle 2 multimédia :

Dans l'état actuel, en raison des problèmes d'acoustique, il est décidé de ne pas louer cet espace. Le matériel de conférence reste à ce niveau 2.

Il est précisé que chaque utilisateur dépose une caution de 1000 euros.

Si le ménage reste à faire après état des lieux une retenue de 300 euros sera faite sur caution déposée.

Philippe Lesgourgues soulève la question d'un éventuel paiement lors des expositions. Si la commune est partenaire dans le contexte de l'organisation d'une exposition il s'agit de gratuité.

Le CM délibère en ce sens.

2. Délibération : Snack Florian Thimothée

A ce jour il manque des éléments de coûts en vue de fixer le montant exact d'un loyer sur deux ans. En électricité les frais s'élèvent autour de 2000 euros. Il faudra ajouter la tranchée et les tuyaux eau et égout. Il est envisagé de faire tout en une seule tranchée.

La commune fait l'avance des frais et les répercutera sur le montant du loyer. En lissant ces frais sur un ou deux ans.



3. **Délibération :**

Pour faire suite à la visite du sentier du pont romain organisée le 15 avril 2020 à la demande du CD11 (madame LANGLOYS et de la Comcom du limouxin (madame DAURIER), en présence de madame FREUD et monsieur RUTKOWSKI pour la commune de Bugarach, il est acté de la nécessité de restaurer les dégradations occasionnées par les dernières crues à l'amorce du pont romain. A charge de la commune. Aucun dégât menaçant la stabilité de l'ouvrage n'a été constaté. Il est proposé d'offrir aux randonneurs la possibilité de passer à gué en amont du pont. Il existe déjà un passage sur l'autre rive. Quelques élagages légers, à charge de la commune, rendront le passage plus aisé. Une signalétique adaptée sera mise en place.

Par ailleurs il est acté d'envisager une modification du tracé du pont romain en évitant le passage sur route. Un tracé en cours d'étude serait susceptible d'emprunter du foncier communal. Le projet est susceptible, si finalisé d'être présenté pour financement à la prochaine session de la CDESI au CD 11.

Par ailleurs les personnes présentes proposent de ne pas conserver l'itinéraire « la Vialasse », inscrit au PDIPR et donc le lien avec le pont romain. Le passage par la Vialasse, direction Rennes les bains est maintenu.

Par ailleurs la Comcom demande que le panneau du parking du monument au mort soit renouvelé, adapté à la charte graphique du département, en essayant de l'orienter en fonction du pic pour en rendre sa lecture plus aisée. La possibilité de la pose d'un deuxième panneau sur le parking de la sortie du village est envisagée.

4. Questions diverses :

Débat engagé par des citoyens présents dans la salle du Conseil :

Il est discuté le principe engagé de vouloir installer des maraichers sur des terrains communaux et les problématiques récurrentes liées à l'accès à l'eau. Une recherche d'équité entre les citoyens est demandée en ce qui concerne cette question récurrente.

-Jardin de madame CARRIAT : Une solution de gré à gré entre monsieur JP Delord et madame Marlène Carriat est trouvée en ce qui concerne la pose d'un compteur d'eau sur un terrain mis à disposition par monsieur Delord.

Potence publique pour l'accès à l'eau du lac :

Le maire rappelle qu'un projet d'adduction entre le lac et un point de distribution de l'eau (potence) a été déjà discuté et qu'il convient de réactualiser des devis. L'objectif est de mettre à disposition de tous les professionnels l'eau du lac. Possiblement à tous les administrés. Des subventions doivent être recherchées.

Le maire rappelle que la bouche d'incendie est ouverte à tous..

Un débat s'engage autour d'une visualisation de l'irrigation raisonnée dans les années à venir.

Il est rappelé que le lac a perdu 50 % de son volume général !!!

Il est demandé par l'assistance que des réflexions sur ce sujet soient élargies aux avis de la population.

Il est rappelé que les paysans peuvent bénéficier de subvention sur l'installation d'une potence à eau.

Logements communaux :

Pour information le montant des travaux de réfection après dégradations sur les deux derniers logements libérés se montent à 4600 euros.

Logement du Faubourg : le logement va être mis à disposition d'un couple avec deux enfants. Monsieur, boulanger en reconversion et madame, employée à la ludothèque à Couiza.



Le logement au-dessus de la mairie ne convient pas à Natascha JUGL.
Logement proposé à Elisa Bellanger qui le prendrait (500 euros).

-Festival du film insolite :

Présence et exposé de Nathalie Mottreff, coordinatrice volontaire de cet évènement sur Bugarach.

Assurance : rédiger un avenant au contrat de la commune pour l'exposition au château. OK
Il est rappelé par le Conseil que les artistes doivent utiliser les fixations disponibles pour les expositions. Rien de plus. Marie-Hélène ROGER, artiste, exposera sur les deux salles (sculptures et peinture)

Projection sous la halle

Précisions demandées pour l'utilisation de la buvette. Le Conseil confirme son accord.

Demande de mise à disposition de la salle communale pour les bénévoles : ok

Une demande de 200 chaises a été formulée auprès de la comcom.

Banderole : devis à charge de la commune en recto verso pour un montant de 268, 80 euros.

OK

-Mise en place du bureau de vote des 20 et 27 juin :

Le 20 juin :

8h à 18 heures.

9 personnes nécessaires le 20

Un isolement dans la salle du Conseil et un isolement dans le cabinet de toilette ou le local d'archives.

Une personne à la fois rentre dans le bureau de vote.

Tranches de 2 heures

8-11 : Yves, Julie,

11-13 : Tina, Sigrid

13-15 : Philippe, Cyrille

15-18 : Jean-Pierre, Thierry, Claudine

Pour le 27 juin :

Tranches de 2 heures :

8-10 : Yves, Julie

10-12 : M, TR

12-14 : Sigrid, Tina

14-16 : Claudine, Cyrille

16-18 : Philippe et JP Delord

Étaient invités monsieur Stéphane et Maya LEPAGE et famille en vue de leur projet d'installation agricole (terrain dessous chez Jones). Projet maraichage et volaille.

Volonté de construction d'un bâtiment technique.

Les intéressés ne se sont pas présentés.

Pour information l'abribus au dessus de la Vialasse a été démoli pour sécurité publique (propriété de JP CROS et non de la commune).

Solution retenue : On demande à tripler les conteneurs sur le chemin des Gascous.

Demande des amis du pic : (voir le courrier)

OK

Projet Nathalie Motreff et Nicolas Lagouette.

Il est décidé par le CM d'entendre les intéressés.



Stéphanie RAYNAUD, information de la commune à la suite de lettres anonymes reçues.

Secteurs las vignos :

Les plaques de rue sont posées Sur Las vignos et Cami del pont viel.

Les numéros restent à attribuer aux différentes propriétés.

Courrier Déborah pour tenue d'un stand (restauration et boissons) dans le contexte d'une course cycliste dimanche 13 juin. Vente d'alcool interdite.

Ok pour le stand.

Compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical du PNR, (TR et YR) :

Le sentier géologique

Les énergies, une technicienne Juliette Thévenot travaille avec les communes sur ces sujets

Patrimoine culinaire : vers édition d'un fascicule.

Une réunion de ce matin, 08 juin a eu lieu avec les chargés de mission du PNR. L'objet a été d'exposer clairement les ambitions de la commune, en vue de valoriser ses équipements (halle, château...) dans le contexte d'un projet « d'antenne locale » du PNRCF.

Un questionnaire sera envoyé aux communes par le PNR pour solliciter leurs desideratas

Léon FREUND et Ilan CASTILLO :

Ces deux personnes se sont présentées devant le Conseil municipal pour poser plusieurs questions :

-Pourquoi les travaux ont été confiés à monsieur Thierry FLEAU pour la réfection des locaux communaux ? Il leur a été répondu qu'il s'agissait d'une décision prise par le CM, en raison de l'urgence des travaux et de la disponibilité d'un professionnel compétent et disponible.

-Campement de caravanes au Linas. Le maire s'est fait déborder. Une plainte sera déposée car ils sont en ZAP.

Le ton et la teneur des propos de ces deux personnes est considéré par l'ensemble des membres du Conseil comme inadmissible dans le contexte d'un Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Signé par le secrétaire de séance : Thierry Rutkowski